



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 7130

Réf. : SP 74/1 – IND/15/13

le 14 juillet 2015

Objet : Invitation à la première réunion du Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences (FSMP), qui se tiendra les 24 et 25 août 2015, et à la réunion du WG-F du FSMP qui se tiendra du 25 au 28 août 2015

Suite à donner : Confirmer l'acceptation de l'invitation d'ici le 24 juillet 2015

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission de navigation aérienne est convenue que la première réunion du Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences (FSMP) se tiendra à Montréal les 24 et 25 août 2015. Le groupe d'experts siègera pendant une journée et demie seulement. Le reste de la semaine, soit du 25 au 28 août 2015, les travaux se dérouleront dans le cadre moins formel du Groupe de travail F (fréquences) (ancien groupe de travail du Groupe d'experts des communications aéronautiques). Il s'agira de la dernière réunion du WG-F consacrée aux préparatifs de la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT, qui aura lieu du 2 au 27 novembre 2015 (CMR-15).

Le mandat du FSMP, qui a été approuvé par la Commission, est reproduit en Pièce jointe A. L'ordre du jour de la réunion approuvé par la Commission est reproduit en Pièce jointe B. Des informations sur la participation, la documentation et d'autres dispositions figurent en Pièce jointe C.

Au nom de la Commission de navigation aérienne, j'invite à la réunion l'expert désigné par votre gouvernement ou organisation ainsi que ses conseillers. Je vous rappelle que la participation à la réunion est régie par les *Instructions pour les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne* (Doc 7984). Des renseignements utiles extraits de ces Instructions sont reproduits en Pièce jointe C.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir d'ici le 24 juillet 2015, par courriel, à l'adresse aoi@icao.int, si vous acceptez la présente invitation et, dans l'affirmative, de me communiquer en même temps les noms des personnes qui assisteront à la réunion.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Raymond Benjamin
Secrétaire général

Pièces jointes :

- A — Mandat du Groupe
- B — Ordre du jour des réunions FSMP/1 et FSMP WG-F/33
- C — Participation, documentation et autres modalités

15-2108

MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS EN GESTION DU SPECTRE DE FRÉQUENCES

Informations générales	<p>Le Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences (FSMP) est établi pour gérer le spectre des fréquences aéronautiques de manière à garantir un accès suffisant à la ressource qui permet d'assurer des services de communication, de navigation et de surveillance (CNS) aéronautiques dans de bonnes conditions d'efficacité et de sécurité.</p> <p>En 1998 (ANC, 147^e session), suite à un examen des travaux du Groupe d'étude sur la gestion des fréquences (FMSG), il a été constaté qu'à long terme, cette tâche allait devoir être attribuée à un nouveau groupe d'experts. Toutefois, à titre de mesure intérimaire, les travaux ont été confiés en partie au Groupe de travail F (WG-F) du Groupe d'experts en communications du service mobile aéronautique de l'époque [qui est devenu par la suite le Groupe d'experts en communications aéronautiques (ACP)] et en partie au Sous-groupe du spectre de fréquences du Groupe d'experts des systèmes mondiaux de satellites de navigation [devenu par la suite Groupe d'experts des systèmes de navigation (NSP)].</p> <p>Lors de l'examen du programme général des travaux des groupes d'experts en 2013 et 2014, il a été noté que le WG-F de l'ACP, qui a la responsabilité de produire le projet de position de l'OACI et d'autres éléments nécessaires pour appuyer la mise à jour du Règlement des radiocommunications (RR) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), fonctionnait en réalité comme un groupe d'experts depuis un certain nombre d'années, ses réunions se tenant habituellement en présence de plus de 40 participants venant d'une vingtaine d'États ainsi que de l'industrie. En raison du caractère spécialisé de la plupart d'entre eux et de la pression du temps, les livrables du WG-F étaient présentés directement à l'ANC sans être soumis à l'ACP au préalable. L'ANC est convenue en 2014 (AN-Min 196-9) de créer le Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences (FSMP).</p>
Portée	<p>Le FSMP conseillera l'ANC sur les questions liées au spectre de fréquences dans le contexte de la mise en œuvre et de la coordination des services de communication, de navigation et de surveillance.</p> <p>Le Groupe d'experts élaborera la position de l'OACI et, le cas échéant, d'autres éléments à l'appui de la mise à jour du Règlement des télécommunications (RR) de l'UIT, qui est l'instrument international régissant au niveau mondial l'utilisation du spectre de radiofréquences. Le Règlement des radiocommunications est mis à jour lors des conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT, qui se tiennent sur une base régulière, tous les trois à quatre ans.</p> <p>Le Groupe d'experts établira et tiendra à jour la stratégie de l'OACI en matière de spectre de fréquences et la politique de l'OACI sur le spectre de radiofréquences, qui sont indispensables pour permettre les progrès et innovations technologiques dont l'aviation a besoin pour gérer efficacement la ressource précieuse et limitée qu'est le spectre de fréquences.</p>

Compétences requises	<p>Le groupe sera de préférence composé d'experts travaillant dans les domaines ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion des fréquences aéronautiques et/ou du spectre radioélectrique ; • processus national et international (UIT) de développement du spectre radioélectrique en tant que ressource. <p>Les membres auront de préférence une excellente connaissance des technologies et disciplines des communications, de la navigation et de la surveillance aéronautiques.</p>
Tâche(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer et tenir à jour les SARP et éléments indicatifs visant à faciliter la gestion des fréquences des systèmes de communication, de navigation et de surveillance. 2. Mettre à jour des propositions relatives à la stratégie de l'OACI concernant le spectre de fréquences, recensant les besoins futurs en matière de spectre à l'appui des systèmes de communication, de navigation et de surveillance, en étroite coopération avec les groupes d'experts chargés de ces systèmes. 3. Mettre à jour des propositions relatives à la politique détaillée de l'OACI sur toutes les attributions pertinentes du spectre de fréquences aéronautiques. 4. Élaborer la position de l'OACI en vue des futures conférences mondiales des radiocommunications (CMR) de l'UIT. 5. Aider le Secrétariat de l'OACI à préparer des éléments pour les études du Secteur des radiocommunications de l'UIT, selon les besoins, pour veiller à ce que les intérêts aéronautiques soient pris en compte dans l'élaboration des recommandations et des rapports de l'UIT-R et dans l'établissement des projets de solutions pour une future CMR. 6. S'occuper des problèmes de brouillage causés par des sources aéronautiques et non aéronautiques.
Arrangements de travail particuliers	<p>Non spécifiés.</p> <p>Comme il est indiqué au § 3.4.5.2 du Doc 7984 de l'OACI « Instructions pour les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne », le président du groupe d'experts peut, s'il y a lieu, instituer des groupes de travail.</p> <p>Le FSMP devrait coordonner ses travaux avec ceux des différents groupes d'experts chargés d'autres annexes et disciplines et, en particulier, avec le Groupe d'experts des communications, le Groupe d'experts de la navigation et le Groupe d'experts de la surveillance.</p>
Date d'approbation par l'ANC	<p>Le 19 juin 2014</p> <p>ANC 196-9</p>

GROUPE D'EXPERTS EN GESTION DU SPECTRE DE FRÉQUENCES (FSMP)

Première réunion

Montréal, 24 et 25 août 2015

ORDRE DU JOUR

- Point 1 :** Ouverture de la réunion
1 a) Explication des fonctions du groupe d'experts
- Point 2 :** Élection du président et du vice-président
- Point 3 :** Programme des travaux du FSMP
3 a) Proposition de fiches de travail
- Point 4 :** Structure du FSMP
4 a) Groupe(s) de travail du Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences
4 b) Désignation du/des rapporteur(s) du/des groupe(s) de travail
4 c) Composition du/des groupe(s) de travail
4 d) Programme des travaux du/des groupe(s) de travail
4 e) Méthodes de travail et calendrier des réunions du groupe d'experts et de son/ses groupe(s) de travail
- Point 5 :** Coordination avec d'autres groupes d'experts
- Point 6 :** Questions diverses

Points à examiner durant la réunion FSMP WG-F/33 (du 25 au 28 août 2015) :

Le WG-F (ancien groupe de travail du Groupe d'experts des communications aéronautiques) se réunira le 25 août, après la réunion FSMP/1. Il examinera : les questions de brouillage de fréquences ; les projets de mise à jour de la Stratégie relative au spectre des fréquences aéronautiques ; la mise à jour du Doc 9718, Volume II (Planification des assignations de fréquence) ; la planification de la bande 5 GHz, notamment le statut du système AeroMACS, les questions provenant éventuellement du Groupe d'experts des RPAS et le plan mondial de disposition des voies RPAS. Enfin et surtout, on s'attend à ce que le WG-F poursuive les préparatifs en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications 2015 (CMR-15) de l'UIT.

GROUPE D'EXPERTS EN GESTION DU SPECTRE DE FRÉQUENCES (FSMP)

Première réunion

Montréal, 24 et 25 août 2015

PARTICIPATION, DOCUMENTATION ET AUTRES MODALITÉS

Les travaux de la réunion se dérouleront en anglais.

Participation

Conformément aux *Instructions pour les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne* (Doc 7984), cinquième édition, approuvées par le Conseil en mars 2014 :

- a) tout État ou organisation internationale qui souhaite désigner une personne comme observateur à une réunion de groupe d'experts en informera à l'avance la Commission de navigation aérienne et communiquera à celle-ci les qualifications de la personne considérée (paragraphe 3.2.2) ;
- b) la Commission de navigation aérienne n'acceptera pas les propositions de candidatures de membres suppléants. S'il est nécessaire de remplacer temporairement un membre, la Commission pourra autoriser ce remplacement, à la demande de l'expert intéressé ou de l'autorité qui a proposé sa candidature. Les observateurs ne peuvent pas avoir de suppléants (paragraphe 3.2.5) ;
- c) si un membre du groupe d'experts ne contribue pas aux travaux du groupe ou n'assiste pas à deux réunions consécutives, l'OACI peut demander à l'État ou à l'organisation internationale intéressée s'il souhaite maintenir son candidat au sein du groupe d'experts. Faute de réponse dans les trois mois, il sera déduit que l'État ou l'organisation souhaite retirer son candidat (paragraphe 7.1).

Documentation

La documentation de la réunion doit être envoyée sous forme électronique au Secrétaire du FSMP à l'adresse aoi@icao.int. Les documents, y compris les notes d'information, doivent être soumis **au plus tard le 17 août 2015**.

Un modèle de note de travail et de note d'information sera placé sur le site web aux fins de production des documents. Tous les documents seront affichés sur le site web du FSMP, sur le portail sécurisé de l'OACI (<http://portal.icao.int/>). Il ne sera normalement pas distribué de copies papier des documents, y compris les notes de travail.

Les participants à la réunion sont encouragés à se servir du réseau local sans fil (WLAN) IEEE 802.11b/g/n disponible à l'OACI. Il faut pour cela un ordinateur portable, ou un appareil du même type, pouvant se connecter à un réseau WiFi. Une fois reliés au réseau public, les participants auront accès gratuitement à l'Internet. Il s'agit d'un réseau ouvert qui ne nécessite pas de mot de passe.

Autres modalités

Conformément aux dispositions du paragraphe 3.19 de l'Annexe 9 — *Facilitation*, le Canada n'exige plus, dans le cas des ressortissants d'un grand nombre d'États, de visa d'entrée pour les visiteurs temporaires. Les participants à la réunion qui ont encore besoin d'un visa pour entrer au Canada sont invités à faire en temps utile les démarches auprès des autorités canadiennes. En outre, afin de faciliter les formalités d'entrée au Canada, il est recommandé aux participants de conserver sur eux une copie du document attestant qu'ils ont été désignés par leur État ou organisation pour assister à la réunion de l'OACI en qualité d'expert et de se présenter en cette qualité aux autorités canadiennes.

Les participants à la réunion devront faire eux-mêmes leurs réservations d'hôtel ; une liste d'un certain nombre d'hôtels de la région de Montréal est disponible à l'adresse <http://www.icao.int/Meetings/Pages/List-Of-Hotels.aspx>.

— FIN —